

Rapport de CPA Canada sur le risque d'esclavage moderne pour l'exercice 2025

Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

1.0 Introduction

Le présent rapport (ci-après le « **rapport** ») a été préparé par Comptables professionnels agréés du Canada (ci-après « **CPA Canada** » ou « **nous** ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (l'« **exercice 2025** »), conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** »). Il résume les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants (aussi appelés collectivement « **esclavage moderne** ») à toutes les étapes de la production des biens que nous fabriquons, vendons ou distribuons.

2.0 Mesures prises pour prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants

Au cours de l'exercice 2025, CPA Canada a pris les mesures suivantes pour prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de la production de biens :

- Inclusion de clauses contractuelles visant à réduire le risque de pratiques d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs;
- Révision des processus d'approbation des contrats visant à inclure une analyse du service Affaires juridiques, risques et conformité;
- Publication, dans la section du site Web de CPA Canada accessible au grand public, du rapport annuel sur le risque d'esclavage moderne, qui comprend les mécanismes de signalement de toute activité liée à la chaîne d'approvisionnement de CPA Canada pouvant contrevenir à la Loi.

Au cours de l'exercice 2025, nous avons poursuivi les mesures ci-après, prises dans l'exercice précédent, afin de prévenir et d'atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement :

- Évaluation interne de nos activités afin de déterminer celles qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants;
- Communication avec nos fournisseurs pour faire état des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement;
- Cartographie de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement;
- Rédaction et diffusion d'une déclaration officielle contre l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement;
- Rédaction et mise en œuvre de clauses contractuelles contre le travail forcé et contre le travail des enfants, et remise aux membres du personnel responsables de l'approvisionnement d'une liste de contrôle de conformité;
- Préparation de documents d'information et de formation pour aider les employés à mieux comprendre la Loi et leurs responsabilités à cet égard.

3.0 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Créée en 2013 à la suite de l'unification des trois titres comptables canadiens, CPA Canada est régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. CPA Canada s'est donné cinq grandes priorités :

1. Soutenir un système de normalisation indépendant, efficace et efficient, et renforcer la position du Canada en tant que chef de file du domaine.
2. Concevoir et donner une formation préagrément axée sur l'apprenant afin d'aider les CPA à se doter des compétences nécessaires pour répondre aux besoins de demain.
3. Élargir le réseau mondial de la profession canadienne de CPA pour rehausser son leadership en ce qui concerne les enjeux nationaux et internationaux.
4. Donner à la population canadienne les moyens de développer sa littératie financière et d'assurer son bien-être financier.
5. Assurer un leadership intellectuel et offrir des occasions de perfectionnement professionnel pour soutenir l'avenir de la profession au chapitre du renforcement des capacités et du soutien des membres dans les domaines fondamentaux et les domaines émergents.

CPA Canada comptait 329 employés au 31 mars 2025, tous établis au Canada. Son siège social est situé à Toronto, et elle est également présente à Ottawa, à Vancouver et à Montréal.

La chaîne d'approvisionnement de CPA Canada se compose de fournisseurs de produits finis établis au Canada ou aux États-Unis.

3.1 Notre mission, notre vision et nos valeurs

Mission

Notre mission consiste à renforcer la pertinence et la valeur de la profession comptable canadienne :

- en agissant dans l'intérêt public;
- en soutenant les membres;
- en contribuant au développement économique et sociétal.

Vision

Respecté dans le monde entier, le titre canadien de CPA est le titre par excellence dans le milieu des affaires et de la comptabilité.

Valeurs

Nous inspirons la confiance parce que nous adhérons à nos valeurs :

- Agir avec intégrité
- Favoriser l'excellence
- Être responsable
- Travailler dans un esprit de collaboration
- Faire preuve de respect à l'égard d'autrui

3.2 Activités visées par les obligations d'information relatives à l'esclavage moderne

CPA Canada prend note des lignes directrices révisées du gouvernement fédéral sur les informations à fournir en lien avec l'esclavage moderne pour l'exercice financier 2024-2025. Au cours de la période précédente, CPA Canada a fourni un rapport sur les biens qu'elle avait vendus, distribués, produits ou importés. Pour la période considérée, selon les lignes directrices mises à jour, CPA Canada n'est désormais tenue de présenter des informations qu'au sujet des biens qu'elle a produits ou importés.

Les biens, ou marchandises, sont définis comme des marchandises physiques corporelles, tandis que la production comprend des activités comme la fabrication, la culture, l'extraction et la transformation de marchandises. CPA Canada n'est l'importateur d'aucun bien aux fins de la *Loi sur les douanes*. L'achat de biens produits à l'extérieur du Canada auprès d'un tiers, lorsque ce tiers est considéré comme l'importateur, ne fait pas partie des activités d'importation définies aux fins du présent rapport.

Catégorie	Service	Description des biens
Livres et magazines	Expérience des membres, Communications intégrées	Version papier de solutions d'apprentissage et d'ouvrages de littérature financière ainsi que du magazine <i>Pivot</i> , destiné aux membres de CPA Canada

Tableau 1 : Principaux biens produits ou achetés par CPA Canada

4.0 Politiques et processus de diligence raisonnable

4.1 Code d'éthique

Le *Code d'éthique de CPA Canada* (le « **Code** ») constitue la norme d'éthique minimale pour l'ensemble des parties prenantes internes de l'organisation, notamment les membres de son personnel et les membres du Conseil d'administration. Le respect du code fait partie des conditions rattachées à toute relation d'emploi avec CPA Canada. Le Code a pour but d'aider toutes les parties prenantes internes à continuer d'identifier et de régler les questions d'éthique, d'améliorer les mécanismes de signalement, et de favoriser une culture d'honnêteté et de responsabilité. Toutes les parties prenantes internes de CPA Canada sont soumises au Code et doivent par conséquent se conformer aux exigences qui y sont énoncées.

4.2 Considérations relatives à l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement

CPA Canada a modifié sa Politique d'autorisation et de contrôle des dépenses, qui régit l'approvisionnement, afin d'atténuer les risques liés à l'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous avons par ailleurs élaboré une liste de contrôle afin de guider le personnel quant aux principales considérations relatives à l'esclavage moderne à prendre en compte dans le processus d'approvisionnement.

4.3 Politique et cadre de gestion des risques associés aux tiers

CPA Canada a investi des sommes considérables dans la gestion des risques et la conformité. Fruit de cet investissement, la politique de gestion des risques associés aux tiers de CPA Canada (la « **politique** ») constitue l'assise d'une approche normalisée, fondée sur les risques, de toutes les étapes de la relation avec le fournisseur.

Cette approche tient compte des pratiques exemplaires en matière de sélection, de gestion et d'évaluation des tiers engagés par CPA Canada et permet ainsi de respecter l'appétence au risque de l'organisation. La politique établit la structure nécessaire pour identifier, évaluer, prioriser, gérer, atténuer et surveiller les risques associés aux services des tiers et pour y répondre, tout en favorisant la réalisation des objectifs organisationnels de CPA Canada.

4.4 Clauses contractuelles

CPA Canada a élaboré des clauses contractuelles visant à atténuer le risque d'esclavage moderne. Elle continue de les inclure dans tous les contrats, le cas échéant.

4.5 Mécanismes de signalement

La Politique de prévention de la fraude de CPA Canada décrit les mécanismes dont dispose toute partie prenante de l'organisation pour signaler les cas soupçonnés d'acte répréhensible, de fraude, de comportement douteux ou de violation du *Code d'éthique* de CPA Canada. Le signalement peut être fait par courriel ou en ligne au moyen de la [LigneConfidentielle](#), ou encore en composant en tout temps le 1-800-661-9675. Toutes les infractions aux lois fédérales et provinciales applicables ainsi qu'aux politiques et procédures de CPA Canada et à son Code entrent dans le champ d'application de la Politique de prévention de la fraude. Par conséquent, le recours soupçonné à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement peut être signalé par ces mêmes mécanismes.

Notre [Politique de prévention de la fraude](#) de même que les mécanismes de signalement sont accessibles sur notre site Web.

5.0 Évaluation des risques

Les activités de CPA Canada se déroulent entièrement au Canada et sont principalement axées sur la prestation de services. Nous ne sommes engagés dans aucune forme d'activité normalement associée au travail forcé ou au travail des enfants.

Néanmoins, nous reconnaissons qu'il est possible que le recours au travail forcé ou au travail des enfants soit présent dans notre chaîne d'approvisionnement, que ce soit par l'intermédiaire de fournisseurs directs ou de fournisseurs indirects.

Aux fins d'évaluation des risques, nous avons consulté la liste des biens susceptibles d'être produits par le recours au travail forcé ou au travail des enfants, publiée par le département du Travail des États-Unis. Nous nous sommes également renseignés directement auprès des fournisseurs concernés sur la façon dont ils évaluent le risque d'esclavage moderne dans leur chaîne d'approvisionnement.

Bien que nous devions demeurer vigilants, nous estimons à l'heure actuelle que notre exposition au risque d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement est minime. Un résumé plus détaillé des risques est présenté ci-dessous.

5.1 Livres et magazines

CPA Canada publie des ouvrages de perfectionnement professionnel et de littérature financière. Nous publions également, plusieurs fois par année, notre magazine *Pivot* destiné aux membres.

Les livres sont principalement distribués sur des plateformes électroniques, où ils peuvent être téléchargés. CPA Canada ne vend pas de marchandises physiques directement sur la plateforme

en ligne boutiqueCPA; elles y sont vendues par son partenaire de formation, Ernst & Young, sans que CPA Canada soit responsable des stocks ou de la distribution des livres physiques.

Le magazine *Pivot* est produit uniquement au Canada; la production fait intervenir des pâtes et papiers ainsi que de l'encre. Le fournisseur responsable de la production et de l'impression du magazine a donné l'assurance que sa chaîne d'approvisionnement ne comprenait aucun cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants. Au cours de l'exercice 2025, CPA Canada et son fournisseur ont modifié le contrat les liant pour y ajouter un libellé confirmant que le fournisseur n'avait pas eu recours, dans le passé ni actuellement, au travail forcé ni au travail des enfants.

6.0 Mesures correctives

CPA Canada n'a connaissance d'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pris aucune mesure pour remédier aux répercussions négatives ou aux pertes de revenus des familles qui auraient pu découler des mesures prises pour lutter contre l'esclavage moderne.

Si nous apprenons l'existence d'un cas d'esclavage moderne présumé ou confirmé, nous ferons enquête et prendrons les mesures correctives qui s'imposent.

7.0 Formation

CPA Canada offre régulièrement à son personnel de la formation sur les exigences réglementaires, les pratiques éthiques et ses politiques. Tous les nouveaux employés suivent un programme d'intégration obligatoire dans le cadre duquel ils doivent lire notre code d'éthique et s'engager à s'y conformer. De plus, les membres du personnel sont tenus de respecter notre *Code d'éthique* en tout temps, ainsi que de le lire et d'en attester la compréhension annuellement.

Au cours de l'exercice 2024, CPA Canada a offert une formation obligatoire aux employés directement responsables de l'approvisionnement. Un enregistrement de cette formation a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel. Nous avons également diffusé à l'intention de tout le personnel de l'information sur la Loi, les raisons pour lesquelles CPA Canada y est assujettie, les obligations de déclaration de l'organisation et les responsabilités des employés.


Au cours de l'exercice 2025, CPA Canada a continué à incorporer dans le programme d'intégration de tous les employés des informations sur le risque d'esclavage moderne et à offrir un cours de rappel annuel aux employés directement responsables de l'approvisionnement.

8.0 Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé, conformément à l'alinéa 11(4)a) de la Loi, par le Conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.


Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussignée atteste avoir examiné les renseignements contenus dans ce rapport pour l'entité susmentionnée. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir de lier Comptables professionnels agréés du Canada.



Nom complet : Pamela Steer
Titre : Présidente et chef de la direction
Date : 9 mai 2025

J'ai le pouvoir de lier Comptables professionnels agréés du Canada.



Nom complet : Beth Wilson
Titre : Présidente du Conseil d'administration
Date : 9 mai 2025